



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 10/2007 concernant la gestion et les comptes 2006 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 2 juillet 2007 présidée par M. Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 10/2007, ouï le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à l'unanimité des voix les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2006
- donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2006.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 2 juillet 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Guy Marti

La secrétaire

Valérie Willemin

St-Légier-La Chiésaz, le 5 juillet 2007